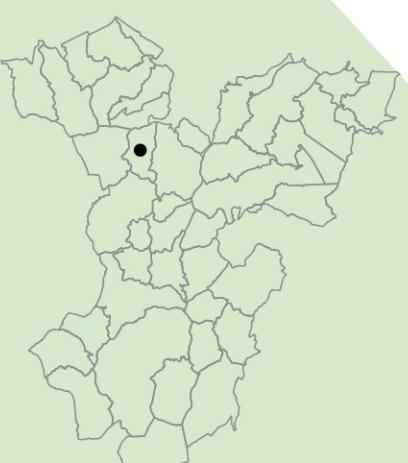


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT

Document d'arrêt



Commune de SERVIGNEY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Ensemble de la commune au 1/5000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 03/07/2025

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

Pièce n°4-3-36

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul Agence de Besançon
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.13.69 - Tél : 03.81.83.53.29 - initiativead25@orange.fr

initiative

Légende :

— Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UAI : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation

UAr : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UAb : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI

UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UBe : Secteur de la zone UB , activité industrielle autorisée

UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

ULir : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

ZONES D'URBANISER

AUa,AUb,AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

At, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisées)

Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nb : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

Nl : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

NLir : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone Ng lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt1, Ngt2 : Secteur de la zone Ng lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nt1, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntb : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :**Risques géologiques**

▼ Mines (Source : BRGM)

⊕ Carrrière (Source : BRGM)

◆ Indice karstique (Dolines)

◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

--- Falaises

■ Aléa très fort

■ Affaissement / effondrement

■ Glissement de terrain

■ Chute de blocs

■ Aléa fort et moyen

■ Affaissement / effondrement

■ Glissement de terrain

■ Chute de blocs

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur

△ Zone A - contrainte très forte

△ Zone B - contrainte forte

△ Zone C - contrainte moyenne

△ Zone D - contrainte faible

△ Zone E - faible

△ Zone F - très faible

△ Zone G - faible

△ Zone H - très faible

△ Zone I - très faible

△ Zone J - très faible

△ Zone K - très faible

△ Zone L - très faible

△ Zone M - très faible

△ Zone N - très faible

△ Zone O - très faible

△ Zone P - très faible

△ Zone Q - très faible

△ Zone R - très faible

△ Zone S - très faible

△ Zone T - très faible

△ Zone U - très faible

△ Zone V - très faible

△ Zone W - très faible

△ Zone X - très faible

△ Zone Y - très faible

△ Zone Z - très faible

△ Zone AA - très faible

△ Zone BB - très faible

△ Zone CC - très faible

△ Zone DD - très faible

△ Zone EE - très faible

△ Zone FF - très faible

△ Zone GG - très faible

△ Zone HH - très faible

△ Zone II - très faible

△ Zone JJ - très faible

△ Zone KK - très faible

△ Zone LL - très faible

△ Zone MM - très faible

△ Zone NN - très faible

△ Zone OO - très faible

△ Zone PP - très faible

△ Zone QQ - très faible

△ Zone RR - très faible

△ Zone SS - très faible

△ Zone TT - très faible

△ Zone UU - très faible

△ Zone VV - très faible

△ Zone WW - très faible

△ Zone XX - très faible

△ Zone YY - très faible

△ Zone ZZ - très faible

△ Zone AA - très faible

△ Zone BB - très faible

△ Zone CC - très faible

△ Zone DD - très faible

△ Zone EE - très faible

△ Zone FF - très faible

△ Zone GG - très faible

△ Zone HH - très faible

△ Zone II - très faible

△ Zone JJ - très faible

△ Zone KK - très faible

△ Zone LL - très faible

△ Zone MM - très faible

△ Zone NN - très faible

△ Zone OO - très faible

△ Zone PP - très faible

△ Zone QQ - très faible

△ Zone RR - très faible

△ Zone SS - très faible

△ Zone TT - très faible

△ Zone UU - très faible

△ Zone VV - très faible

△ Zone WW - très faible

△ Zone XX - très faible

△ Zone YY - très faible

△ Zone ZZ - très faible

△ Zone AA - très faible

△ Zone BB - très faible

△ Zone CC - très faible

△ Zone DD - très faible

△ Zone EE - très faible

△ Zone FF - très faible

△ Zone GG - très faible

△ Zone HH - très faible

△ Zone II - très faible

△ Zone JJ - très faible

△ Zone KK - très faible

△ Zone LL - très faible

△ Zone MM - très faible

△ Zone NN - très faible

△ Zone OO - très faible

△ Zone PP - très faible

△ Zone QQ - très faible

△ Zone RR - très faible

△ Zone SS - très faible

△ Zone TT - très faible

△ Zone UU - très faible

△ Zone VV - très faible

△ Zone WW - très faible

△ Zone XX - très faible

△ Zone YY - très faible

△ Zone ZZ - très faible

△ Zone AA - très faible

△ Zone BB - très faible

△ Zone CC - très faible

△ Zone DD - très faible

△ Zone EE - très faible

△ Zone FF - très faible

△ Zone GG - très faible

△ Zone HH - très faible

△ Zone II - très faible

△ Zone JJ - très faible

△ Zone KK - très faible

△ Zone LL - très faible

△ Zone MM - très faible